



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, assistante greffière, que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu à 19 h 30 le mardi, 9 octobre 2018, dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogations mineures suivante et entendra toute personne intéressée relativement à ladite demande :

**a) 30, RUE DE L'ÉGLISE – LOT 2 869 433 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Demande de dérogation mineure numéro 2018-00090 aux dispositions du règlement de zonage numéro 1528-17. La demande est présentée par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**Nature et effets de la dérogation mineure demandée :**

La requérante présente une demande de dérogation mineure en raison d'éléments qui ne sont pas conformes à la réglementation d'urbanisme, lesquels découlent de l'emplacement d'une nouvelle génératrice pour l'école Jacques-Leber située au 30, rue de l'Église.

En premier lieu, l'implantation d'une génératrice dans la cour avant serait permise alors que le règlement de zonage numéro 1528-17 précise que les appareils de climatisation, thermopompe et autres équipements similaires sont interdits dans la cour avant et dans la cour avant secondaire;

Finalement, la génératrice installée dans la cour avant serait visible de la rue alors que le règlement de zonage numéro 1528-17 précise qu'aucun appareil de climatisation et autres équipements similaires ne doit être visible d'une voie de circulation. Le cas échéant, ils doivent être dissimulés au moyen d'une clôture opaque, d'un muret ornemental ou d'un aménagement paysager dense, conformément aux dispositions du règlement de zonage numéro 1528-17.

La demande, si elle est accordée, aura pour effet de permettre l'implantation d'une génératrice dans la cour avant visible de la rue, et ce, pour toute la durée de son existence.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 18 septembre 2018.

Nadia Lefebvre  
Assistante greffière